

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 8 (1879)

Heft: 5

Artikel: Projets de loi fédérale sur l'instruction publique [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Projets de loi fédérale sur l'instruction publique

Terminons notre travail sur la brochure de M. Droz par l'examen de la grave question d'une école normale fédérale. L'idée de cette création a toutes les prédispositions de l'écrivain neuchâtelois ; elle n'a pu manquer d'ailleurs (nous citons) de frapper beaucoup de bons esprits ; elle a trouvé son expression dans plusieurs lettres publiques adressées par un pédagogue distingué, qui a nom M. Aimé Humbert. Le programme de dite école est même tout tracé, grâce à la coopération de M. le professeur Ayer, de Neu-châtel.

Certes, la Confédération aurait fort mauvaise grâce à ne pas adopter le nouveau bébé que lui présentent de si zélés parrains, alors surtout que la dot demandée se tarife au prix modeste et annuel de 150,000 francs. « Voyons, bonne maman, ouvre ton tablier et reçois le cher poupon : il est fils de Promesse et a nom Bonheur. Entendez ce qu'en dit M. Numa Droz :

« Ce généreux projet, fort bien étudié, mérite d'être pris en sérieuse considération. La Confédération ne pourrait exercer d'une manière plus utile son influence sur l'école qu'en pourvoyant à l'éducation des instituteurs primaires et en leur assurant une position sociale entourée de la considération désirable. Tant vaut le maître, tant vaut l'enseignement. Il est impossible d'obtenir une instruction suffisante avec de mauvais instituteurs. Les mauvais instituteurs déconsidèrent l'école, et on les rétribue suivant leurs services, c'est-à-dire mal ; d'un autre côté, les postes mal rétribués n'attirent que des instituteurs incapables. Tout se tient dans ce domaine, mais la première réforme n'est peut-être pas, pour arriver à une instruction suffisante, d'assurer une fréquentation régulière, d'améliorer les programmes, de perfectionner les moyens d'enseignement, d'élever les traitements, si désirables que toutes ces choses soient ; à notre avis, la première réforme consiste à doter la Suisse entière d'instituteurs capables, et tout le reste ira de soi. Les cantons n'augmenteront probablement les traitements qu'au fur et à mesure qu'ils auront des instituteurs mieux préparés ; il est vrai qu'on soutiendra aussi que, pour attirer des jeunes gens instruits dans cette carrière, il faudrait leur offrir dès maintenant des conditions meilleures. Nous répétons que les deux choses se tiennent, mais que la première en date doit être l'amélioration des études pédagogiques. »

Hum ! c'est bien un peu embrouillé ! Maisachevons notre citation :

« L'école normale fédérale permettra à la Confédération d'exercer une influence plus réelle et plus durable sur les études pédagogiques ; *les jeunes gens seront élevés dans un milieu où les idées seront plus larges et plus patriotiques que dans des séminaires où les préoccupations confessionnelles tiennent le premier rang.*

On arrivera ainsi à avoir un corps enseignant suisse dont l'idéal sera plus élevé, le caractère plus indépendant, l'instruction plus sérieuse et la culture plus générale que ce n'est souvent le cas aujourd'hui. »

Là ! Respirons maintenant..... Nous avons voulu donner le plaidoyer tout entier. A travers les hésitations, les circonlocutions et les affirmations hasardées du premier alinéa, les lecteurs distingueront quelques bons passages au sujet de l'influence des instituteurs ; ils y trouveront la raison de la faiblesse actuelle de nombre d'écoles. « Tant vaut le maître, tant vaut l'enseignement, » ou en d'autres termes, « les bons maîtres font les bonnes écoles, » cela est d'expérience. Mais nous ne saurions être d'accord avec l'écrivain fédéral quant aux moyens de former ces bons maîtres.

Le second alinéa ci-haut cité nous montre clairement l'état de la question. Nul besoin de lire entre les lignes pour comprendre le but auquel tendent les *bons esprits* dont M. Droz est le porte-enseigne. Parions que notre pédagogiste au vert fauteuil avait complètement perdu de vue son programme d'instruction suffisante lorsqu'il laissait couler de sa meilleure plume les lignes que nous avons soulignées ! Comme ces « idées larges et patriotiques », cet « idéal élevé », ce « caractère indépendant et cette culture générale » font bien dans la pièce, et combien l'ensemble du morceau est flatteur pour les instituteurs actuels de notre pays !

De fait, M. Droz a raison. L'école fédérale réalisera son idéal et celui de ses amis : elle répandra dans toute la Suisse ces principes *larges* et *patriotiques* traduits déjà dans la pratique depuis quelques années à Genève, en Argovie et dans le Jura. Au prix de quels froissements et de quel mépris des sentiments des populations le but sera-t-il atteint, c'est ce qu'on ne recherche pas et ce dont on ne se soucie guère. Il vaudrait pourtant la peine d'y prêter quelque attention ; car le progrès est enfant de la paix, et la paix ne règne que par la justice et le respect des droits légitimes. Quand il s'agit d'éducation surtout, la bonne politique ne consiste pas à prendre des vessies pour des lanternes, ni à voir des fantômes en plein jour. Ce n'est pas depuis la proclamation de la Constitution révisée que règne chez nous le patriotisme, et c'est moins encore depuis que nos libertards ont décrété l'école laïque et non confessionnelle que nous avons un bon enseignement. L'éducation chrétienne, et même confessionnelle au sens de M. Droz, a fait chez nous ses preuves, mieux que l'éducation dirigée d'après cet idéal large et élevé dont les fruits batards commencent à se produire. Il faudrait donc ici être assez juste et assez patriote pour reconnaître le bien partout où il se trouve, et pour avouer l'inutilité de bouleverser tout ce qui existe pour obtenir des résultats scolaires faciles à réaliser sans tant d'innovations.

Nous sommes donc adversaire convaincu de l'école normale

fédérale. Notre opinion s'appuie autant sur des considérations d'ordre patriotique et pédagogique, si on peut ainsi dire, que sur des appréhensions certes fort justifiées au point de vue religieux.

Et tout d'abord, de l'aveu même de M. Droz, l'école si chaudement patronnée n'est pas nécessaire. L'organisation actuelle permet, assure même, dans la mesure du possible, la réalisation d'un programme scolaire qui nous mettra au premier « rang des peuples instruits. » Que veut-on davantage ?

Bien plus, cette école sera dans l'ensemble nuisible au progrès. Dès le jour de son ouverture, les cantons se désintéresseront de la préparation des instituteurs, et, jusqu'au bout des trois ou quatre ans consacrés à la formation des premiers maîtres fédéraux, le recrutement des écoles souffrira sans aucun doute. Mais, ces maîtres une bonne fois venus, et comme ils se croiront à tort ou à raison supérieurs aux anciens, ils aspireront immédiatement aux meilleures places, avec cette même ardeur et le même sans-gêne que mettent les républicains français à réclamer fauteuils, préfectures, commandements et le reste. De là des déplacements nombreux, des désertions, des rivalités, des injustices et mille désordres.

Et puis, ces maîtres aux idées larges, au caractère indépendant, à l'idéal élevé, à la culture plus générale, ces phénix fédéraux, voudront-ils aller dépenser leur haute science et user leur sublime talent dans nos petites localités isolées, au fond des montagnes d'Appenzel, dans les gorges du Valais, au confins de la Gruyère, dans les coins les plus tristes ou les plus pauvres de nos montagnes ? On peut répondre hardiment : non, ils n'y iront pas, à moins d'y être attirés par la perspective d'un gros traitement que ne trouveront jamais, ni le talent organisateur de M. Droz, ni de la pédagogie de M. Humbert, ni la science de M. Ayer.

Au point de vue financier, la formation des instituteurs agrava la situation, peu prospère déjà, de la Confédération suisse. Les 150,000 fr. prévus dans le projet Humbert seront insuffisants ; il faudra doubler le chiffre, c'est de tradition. Mais les études ne seront pas moins coûteuses pour autant. Ainsi un aspirant fribourgeois qui dépenserait 900 fr. pour passer chez nous son école normale, devra certainement ne pas estimer à moins de 2000 fr. les frais de ses quatre années d'études dans l'école fédérale. Une telle aggravation de charges aura pour conséquence d'éloigner de la carrière de l'enseignement les fils bien doués des familles peu aisées, qui produisaient jusqu'ici les meilleurs sujets.

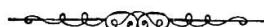
Enfin, l'école projetée, *chère* à tant de titres, entraînera la suppression des établissements actuels. A ce propos, nous relèverons une inconséquence de M. Droz. « On aurait peut-être, dit-il, certaines difficultés à vaincre, provenant de l'existence des établissements cantonaux de même nature. Il vaudrait donc mieux, très probablement, chercher à s'entendre avec trois ou quatre des écoles normales existantes, pour leur faire accepter un programme

uniforme et certaines conditions quant au choix de leurs professeurs et à la marche de ces établissements. »

Trois ou quatre ! Et que deviendront les autres ? Et quels seront les heureux instituts dignes des faveurs fédérales ?... Drôle de raisonnement que celui qui, sous prétexte de respecter des droits acquis par une vingtaine d'écoles, conclut au maintien de quatre d'entre elles et à la suppression des autres !

Aborderons-nous maintenant le côté le plus délicat de la question ? Nous demanderons-nous quelle sera la direction donnée à l'enseignement dans une école fédérale ? Rechercherons-nous si les principes et les croyances de chacun y seront respectés, si les familles pourront y envoyer sans crainte leurs enfants, si les populations n'auront aucune raison de voir avec défiance les porteurs de brevets fédéraux, si un certain esprit d'exclusion ne présidera pas à la distribution de ces brevets, comme il préside actuellement à la répartition de certains emplois militaires ou administratifs ?... Questions ! Questions auxquelles répondraient avec confiance peut-être ceux qui ignorent le passé et n'observent pas le présent.

M. P.



ANALYSE LITTÉRAIRE

L'homme et la couleuvre

Qui sait ? Peut-être l'homme a-t-il encore en mémoire l'histoire du *Villageois et du serpent*. Qui sait, après tout, si notre héros n'est pas lui-même le villageois qui se souvient du serpent, et lui garde une dent vindicative ? Disons cependant que cette péroration n'a pas grande cohérence avec le corps du discours. Mais ne serait-ce pas encore une habileté du fabuliste, qui par ce défaut même a voulu peindre le trouble involontaire et la crainte vague où tombe nécessairement celui qui se livre à l'arbitraire et à l'injustice ?

Ne me nuiront jamais. Me, encore un trait qui prouve l'arbitraire égoïste de la sentence : car elle est inspirée uniquement par l'intérêt personnel, et non par le bien général de la société. *Jamais*, — ce mot décisif et accentué met l'homme en paix avec lui-même et dissipe désormais ses craintes à l'égard de la couleuvre.

Le serpent va répondre ; il n'est pas orateur, et pourtant, il hasarde la défense de ses jours :

Le serpent, en sa langue,
Reprit du mieux qu'il put : S'il fallait condamner
Tous les ingrats qui sont au monde
A qui pourrait-on pardonner ?
Toi-même tu te fais ton procès.